

# Incendies criminels

« Aucune structure n'est à l'abri d'un acte aussi facile à exécuter »

**Mairie, église, gendarmerie : à Grenoble, au moins sept incendies criminels revendiqués depuis deux ans**

par [Xavier Demagny, avec France Bleu publié le 10 octobre 2019 à 6h04](#)

C'est comme une série. Mardi, le procureur de la République a confirmé le caractère criminel de l'incendie d'une église de Grenoble, revendiqué par la mouvance anarcho-libertaire, l'ajoutant ainsi à une longue liste de faits similaires dans la ville.

Le procureur de la République de Grenoble le concède : les auteurs de ces incendies sont, pour l'instant insaisissables. *"Sinon, voilà longtemps qu'on les aurait saisis"*, rebondit Éric Vaillant qui a confirmé mardi le caractère criminel d'un incendie survenu dans une église de la capitale alpine. Au total, nous avons dénombré au moins sept incendies criminels importants ayant touché des bâtiments publics depuis deux ans.

Éric Vaillant appelle toutefois à la prudence sur les liens qui pourraient être faits entre ces différents incendies, revendiqués le plus souvent *"de manière très curieuse"* par une mouvance anarcho-libertaire très présente à Grenoble. Le magistrat reconnaît également les difficultés auxquelles se heurtent les enquêteurs avec des incendiaires qui font tout pour ne pas se faire repérer. Voici le point sur ce que l'on sait.

## 30 septembre 2019, la mairie de Grenoble

**Ce qu'il s'est passé** - Dans la nuit du 29 au 30 septembre, la salle du conseil municipal de Grenoble est entièrement détruite. Malgré l'alerte, donnée vers 3h15 du matin par les agents incendie de l'hôtel de ville, les pompiers n'ont pas pu sauver cette partie du bâtiment des années 1960 qui s'est retrouvée très endommagée. L'incendie était maîtrisé quatre heures plus tard. *"La salle du conseil devra être entièrement reconstruite"*, [confiait un élu à France Bleu](#).

**Où en est l'enquête** - Selon les experts de la police scientifique, l'incendie est d'origine criminelle. Un prélèvement effectué révèle *"la présence de supercarburant"*, explique le procureur Éric Vaillant. Comme de l'essence, par exemple.

**A-t-il été revendiqué** - Des blogs de la mouvance anarchiste et libertaire [se sont réjouis de cet incendie](#), sans pour autant le revendiquer, laissant largement entendre que l'incendie était *"beau comme une mairie qui brûle"*.

## 28 janvier 2019, la radio locale France Bleu Isère

**Ce qu'il s'est passé** - Le 28 janvier au matin, les auditeurs de France Bleu en Isère se réveillent sans leur radio. En cause, l'incendie des locaux survenu dans la nuit, autour de 2 heures du matin. Une partie des bureaux et le studio situé au rez-de-chaussée du bâtiment sont complètement détruits, les images très impressionnantes. Le jour même, l'origine criminelle ne fait aucun doute.

**Où en est l'enquête** - Depuis fin janvier, l'enquête n'a pas beaucoup avancé. Les prélèvements réalisés par la police scientifique ont confirmé le caractère criminel de l'incendie. Deux départs de feu avaient été constatés à l'intérieur des locaux et une porte d'entrée avait été fracturée.

**A-t-il été revendiqué** - Deux jours après l'incendie, [un blog anarcho-libertaire et anticapitaliste](#) écrit, en ciblant la radio locale : *"Beaucoup font couler l'encre à propos des médias pour les critiquer, peu font couler l'essence dans leur locaux pour les incendier. À cela on remédie". "De tous les dompteurs de feu intérieur qui existent, celui que je déteste le plus, le journaliste"*, pouvait-on encore lire sur ce blog qui adressait enfin un *"bravo aux individu-e-s enfin, qui, par monts et par vaux, perpétuent l'attaque et veulent tout mettre à sac"*.

## 17 janvier 2019, l'église Saint-Jacques

**Ce qu'il s'est passé** - Le 17 janvier, vers 2 heures du matin, les pompiers trouvent une église complètement embrasée, dans ce quartier résidentiel de Grenoble. Ils mettent plusieurs heures à éteindre le feu qui a complètement détruit ce bâtiment de bois, construit dans les années 1950.

**Où en est l'enquête** - Dans un premier temps, l'enquête a conclu à un incendie accidentel qui aurait été provoqué par un défaut électrique dans la charpente de l'édifice, construit dans les années 1950. Mardi, soit dix mois après les faits, [le procureur de la République a ouvert une enquête pour incendie volontaire](#) après la découverte de traces de carburant dans les prélèvements effectués sur place. Des faits désormais considérés comme *"un attentat"* par l'évêque de Grenoble - le diocèse était aussi propriétaire du bâtiment - qui dénonce dans un communiqué *"une atteinte à la liberté de conscience, de culte et à la qualité du vivre ensemble"*.

**A-t-il été revendiqué** - Le 22 janvier, un groupe relevant de la mouvance anarchiste avait pourtant revendiqué l'acte. *"Nous avons débridé nos rages en incendiant l'église Saint-Jacques"*, écrivait ce groupe qui se faisait appeler *"les courts-circuits"*, [d'après France Bleu](#).

### 8 octobre 2018, un entrepôt Eiffage

**Ce qu'il s'est passé** - Un violent incendie ravage un entrepôt de 2000 m<sup>2</sup> de l'entreprise de travaux publics Eiffage à Saint-Martin-d'Hères, près de Grenoble.

**Où en est l'enquête** - Aucune arrestation n'a été menée à ce jour mais l'origine volontaire ne fait aucun doute. Cinq mises à feu ont été recensées par les enquêteurs.

**A-t-il été revendiqué** - Le lendemain, des activistes libertaires revendiquent l'incendie justifiant leur acte par le fait que l'entreprise fournit "la structure matérielle nécessaire à l'industrie de la punition" comme des centres de rétention et de détention.

### 21 novembre 2017, la Casemate de Grenoble

**Ce qu'il s'est passé** - Dans la nuit du 21 au 22 novembre 2017, le Centre de culture scientifique et technique (CCSTI) de Grenoble, la Casemate, qui abritait un Fab Lab, est incendié. Tout le premier étage du bâtiment ainsi que de nombreux machines, outils et matériaux sont retrouvés complètement inutilisables.

**Où en est l'enquête** - Aujourd'hui, personne n'a été arrêté dans cette affaire. Le caractère criminel de l'incendie ne fait pourtant aucun doute car, sur place, trois départs de feu avaient été relevés ainsi qu'une forte odeur d'essence.

**A-t-il été revendiqué** - Quelques jours après l'incendie, un long texte est publié sur le site Indymedia. Les faits y sont justifiés comme un moyen de détruire "une institution notoirement néfaste par sa diffusion de la culture numérique".

### 26 octobre 2017, la gendarmerie de Meylan

**Ce qu'il s'est passé** - Vers 3h35 du matin, le 26 octobre 2017, plusieurs véhicules personnels de la gendarmerie de Meylan, commune limitrophe de Grenoble, sont incendiés. Les voitures étaient situées sous les bâtiments où sont logés les militaires et leurs familles. La façade est touchée, mais aucune victime n'est à déplorer.

**Où en est l'enquête** - Les constatations sur place permettent de confirmer qu'il s'agit d'un acte préparé : du grillage a été découpé et le portail donnant accès au parking était cadenassé pour ralentir les secours. Le 9 novembre, d'après [France Bleu](#), huit gardes à vue sont menées puis levées, après perquisitions aux domiciles des suspects, sans qu'aucune charge ne soit retenue contre eux.

**A-t-il été revendiqué** - Le 1er novembre 2017, [un communiqué d'un groupe féministe](#) explique que les voitures ont été incendiées "pour prendre une revanche contre la société".

### 21 septembre 2017, la gendarmerie de Grenoble

**Ce qu'il s'est passé** - Vers 3h30 du matin, dans la nuit du 20 au 21 septembre 2017, un parking-entrepôt couvert de la gendarmerie part en fumée, comme une trentaine de véhicules. Les pompiers mettent trois heures pour maîtriser les flammes. Des indices de second rang, stockés dans le cadre de l'enquête sur la mort de Maëlys, sont détruits dans l'incendie. Leur destruction n'aura toutefois aucune incidence sur le déroulement de la procédure.

**Où en est l'enquête** - Aujourd'hui, personne n'a été arrêté dans cette affaire même si le caractère criminel était clairement établi. Un grillage a notamment été découpé pour pénétrer dans l'enceinte du site militaire.

**A-t-il été revendiqué** - Dès le 21 septembre, l'acte est revendiqué explicitement dans un communiqué par un groupe qui se dit "solidaire" avec les prévenus du procès de la voiture de police incendiée Quai de Valmy à Paris.

## L'assureur face aux conséquences d'un incendie volontaire

Website GM Consultant

L'incendie criminel implique de lourdes conséquences juridiques et financières pour une compagnie d'assurance. Des clauses d'exclusion dans les polices d'assurance permettent de les limiter lors d'incendie volontaire. Mais quelle est la portée de ces exclusions sur des propagations non maîtrisées par l'incendiaire. Enquête croisée de Maître Lepoutre du cabinet HFW et de Nicolas Patris notre expert Incendie RCCI.

### Une enquête autour de l'acte criminel

En matière [d'investigation post-incendie](#), l'analyse des signes objectifs permet assez facilement de démontrer qu'une origine n'est pas accidentelle : présence de plusieurs foyers primaires, absence de source d'ignition sur la zone de départ, détection d'accélération, propagation anormalement rapide de l'incendie...

D'autres éléments peuvent également alerter l'expert dans ses investigations :

- L'heure du départ : la grande majorité des incendies volontaires ont lieu entre 22h et 6h.
- La localisation du point d'origine :
  - Pour les entreprises [\[1\]](#): zone d'activité (47%) ; stockage (33%) ; bureaux (9%)...

- Pour les établissements scolaires[2]: vestiaires/toilettes (59%) ; salle de classe (12%)...
- Habitation[3]: chambres (18%), cuisine (10%)...
- Des circonstances inhabituelles : Imprudence grave ou anormale, absence de traces des biens déclarés sinistrés, absence d'effraction...

Toutefois, même si l'intervention d'un enquêteur privé peut permettre d'apporter un faisceau d'indices supplémentaires, il reste souvent très compliqué de prouver avec certitude l'identité de l'auteur d'un incendie.

Or les incendies volontaires, ont des conséquences financières importantes notamment parce que l'incendiaire recherche la destruction totale d'un bien. On estime généralement qu'un incendie volontaire a un coût dont le coefficient est 2 à 3 fois supérieur à un incendie d'origine accidentelle, notamment parce que l'utilisation d'accélérateur rend souvent incontrôlable la propagation des flammes.

### **Une jurisprudence défavorable aux assureurs**

Il devient alors délicat pour les assureurs d'accepter d'être condamnés à prendre en charge les conséquences d'un incendie volontaire notamment lorsque leur assuré avait, certes, volontairement et intentionnellement mis le feu, mais n'avait pas voulu causer des dommages d'une telle gravité.

Par un arrêt en date du 8 mars 2018 (Cass., civ. 2, 8 mars 2018, n°17-15143), la Cour de cassation a réitéré cette jurisprudence très défavorable aux assureurs. Dans cette affaire, un assuré avait volontairement mis le feu à son débit de boissons. Le feu s'était ensuite propagé dans d'autres commerces et biens attenants. L'assureur du débit de boissons, qui était parvenu à surmonter l'obstacle de la preuve en démontrant que l'assuré avait volontairement utilisé des substances explosives pour procéder à la destruction du débit de boissons, a demandé à être déchargé de toute obligation de garantie sur le fondement de la faute intentionnelle et/ou de l'absence d'aléa. La Cour de cassation ne l'a pas suivi. Elle relève certes que l'assureur avait visé l'article L113-1 alinéa 2 du code des assurances qui dispose que « *l'assureur ne répond pas des pertes et dommages provenant d'une faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré* ». Elle a aussi noté que le contrat d'assurance « multirisque commerces » souscrit par l'assuré stipulait que sont exclus « *les dommages causés intentionnellement par le sociétaire ou toute personne assurée, ainsi que les dommages provoqués avec leur complicité* », mais aussi que sont exclus « *les dommages dont le fait générateur n'aurait pas un caractère aléatoire* ». Pour autant, la Cour de cassation conclut qu'il n'est pas démontré que l'assuré avait, en l'espèce, « *eu la volonté de créer le dommage tel qu'il était survenu* ».

De ce fait, alors que l'incendie était volontaire, l'assureur a été condamné à garantir les dommages subis par les biens voisins, car il n'était pas démontré que l'assuré avait également voulu la destruction de ces biens.

Cette jurisprudence n'est pas nouvelle. Elle avait encore été récemment appliquée dans le cadre d'un incendie de parking où une femme avait mis le feu au véhicule de son ex-compagnon (ce qui était volontaire), mais n'avait apparemment pas anticipé que le feu se développerait et causerait des dommages importants à la structure du parking. En conséquence, son assureur a été condamné à garantir les dommages subis par l'exploitant du parking (Cass., civ. 2<sup>ème</sup>, 29 juin 2017, n°16-12154).

Certains assureurs ont alors intégré, dans leurs contrats d'assurance, une clause d'exclusion de garantie élargissant la notion de faute intentionnelle. Elle comprendrait « *les dommages de toute nature causés ou provoqués intentionnellement par l'assuré* ». Les dommages « *causés* » par l'assuré seraient les dommages volontairement causés par ce dernier et les dommages « *provoqués* » par l'assuré seraient ceux résultant de l'incendie volontaire, mais qui n'étaient pas souhaités à l'origine par l'assuré qui seraient donc la conséquence de la propagation non maîtrisée de l'incendie.

Dans un arrêt du 12 juin 2014, la Cour de cassation s'est prononcée sur ces clauses et a estimé qu'elles étaient dépourvues d'un caractère formel et limité et ne pouvaient donc pas être opposées au tiers victime (Cass., civ. 2<sup>ème</sup>, 12 juin 2014, n°13-18844, Responsabilité civile et assurance n°10, octobre 2014, comm. 321).

Il est donc nécessaire que les assureurs se re-penchant sur leurs contrats d'assurance et proposent de nouvelles rédactions des clauses d'exclusion portant sur les dommages résultant de la propagation d'un incendie volontaire, mais non maîtrisé.

Maître LEPOUTRE, Avocat dans le cabinet HFW  
Nicolas PATRIS, Expert responsable spécialité Incendie

## **Aspin en Lavedan – Deux personnes interpellées pour un incendie criminel**

### **La semaine des Pyrénées – 20/06/2018**

Fin janvier 2018, en pleine nuit, une pelleuse de chantier CARTERPILLAR d'une valeur de 190 000 euros est incendiée sur un chantier de construction à Meillon (64).

Les constatations effectuées par les gendarmes de Gan, appuyés des Techniciens de l'Identification Criminelle (TIC) du groupement de gendarmerie de Pau, confirment l'origine criminelle de l'incendie.

Après quatre mois d'enquête, deux individus sont interpellés à Aspin-en-Lavedan (65) et Angais (64) et placés en garde à vue.

Ces derniers, anciens associé et salarié de l'entreprise de travaux public à Angais (64), reconnaissent avoir agit par esprit de vengeance suite à leur licenciement quelques mois auparavant.

Cette vengeance débute bien plus tôt, début 2017, par le vol d'un tracteur de chantier de l'entreprise à Louey (65).

Le dit tracteur est conduit dans les Landes pour y être purement et simplement détruit quelques semaines plus tard en forêt par enfouissement... sous quatre mètres de sable !

Le préjudice de l'entreprise de travaux publics s'élève à près de 300 000 euros pour ces deux engins... Et la volonté de lui nuire est clairement affichée.

En parallèle, les deux individus sont également mis en cause pour des faits de vols de matériels et d'engins de chantier entre les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées afin d'équiper leur propre entreprise de travaux publics à moindre frais !

Ils seront prochainement jugés devant le tribunal correctionnel de Pau pour répondre de leurs actes.

### **Incendie criminel d'Auzeville : un acte de sabotage d'un chef d'entreprise concurrent ?**

*La Dépêche – 11/09/2018*

L'homme placé en garde à vue dimanche à la gendarmerie, à la suite de l'incendie d'origine criminelle qui a ravagé les sociétés Biotrade et Biosentec sur le site de l'Agrobiopole à Auzeville-Tolosane, dimanche vers 4 heures du matin, est un dirigeant d'entreprise.

Ce patron d'une soixantaine d'années a été déféré, lundi soir, devant le parquet de Toulouse et placé en détention provisoire en attendant son procès en comparution immédiate ce mardi après-midi, devant le tribunal correctionnel.

Selon nos informations, cet homme est patron d'une société concurrente dans la région nantaise. Il aurait reconnu avoir mis le feu à ces deux sociétés, zone du Pont-de-Bois, à Auzeville, pour des raisons financières.

#### **Un secteur très pointu et concurrentiel**

Biotrade et Biosentec, dont l'activité va pouvoir reprendre très prochainement en périphérie toulousaine, sont spécialisées dans l'analyse des eaux de stations d'épuration et dans l'agro-alimentaire. Ces sociétés avaient développé des gammes de produit suffisamment performantes pour s'assurer un réel essor économique dans un secteur très pointu mais également extrêmement concurrentiel.

Ce développement aurait très probablement fait de l'ombre à des sociétés rivales dont celle détenue par ce patron qui s'est mué en pyromane et dont les explications seront très attendues ce mardi après-midi.

### **Oise: trois entreprises brûlent dans un probable incendie criminel**

*Le Figaro – 14/07/2018*

Les locaux commerciaux de trois entreprises, situées dans un même bâtiment, ont brûlé samedi matin à Breuil-le-Sec (Oise) dans un probable incendie criminel, mettant au chômage technique une trentaine de personnes, a-t-on appris de sources concordantes.

Le bâtiment de 800 m2 situé dans une petite zone industrielle de ce bourg de 2.500 habitants était déjà totalement embrasé lorsque les sapeurs-pompiers sont arrivés sur place, vers 05H00.

Selon eux, le bâtiment, totalement détruit, abritait une entreprise de matériel médical, un prestataire de la SNCF et une salle de sport. 34 personnes sont au chômage technique.

L'origine du feu est probablement criminelle et des individus auraient été aperçus en train de prendre la fuite, selon une source proche de l'enquête.

La brigade de recherches de la gendarmerie de Clermont est saisie.

### **Un pyromane à Pordic (22) ?**

*02/07/2017 – 07h45 Pordic (Breizh-Info.com)*

C'est la vigilance d'un citoyen qui a permis de sauver la halle de tennis, en cours de finition., à Pordic.

Alors qu'il rentrait chez lui vers une heure du matin dans la nuit du 24 au 25 juin, il a constaté le début d'un incendie, l'a circonscrit et a appelé les pompiers.

Et ce d'autant plus naturellement qu'il est lui-même pompier professionnel. L'origine volontaire du sinistre ne fait aucun doute : des chutes de bois ont été disposées le long du mur de la halle de façon à faire un foyer.

Les dégâts sont assez importants – l'espace vitré de l'entrée, fondu, devra être remplacé, ainsi qu'une partie du mur et des bouches d'évacuation. Une enquête a été ouverte pour tenter de coincer le pyromane, qui s'est aussi attaqué dans la semaine aux jeux pour enfants installés aux côteaux de l'Etang. Ceux-là ont été détruits par le feu.

Autre feu suspect : celui qui a commencé sur un cabanon et s'est propagé à deux maisons aux n°4-6 de la rue des Sports, dans la nuit du 18 au 19 juin à Pordic toujours. Un homme a été relégé, mais personne n'a été blessé.

## Fleury : un incendie criminel ravage une entreprise de location de matériel

*Le Parisien - 18 mai 2017*



Fleury-Mérogis, jeudi 18 mai 2017. Les locaux administratifs et commerciaux de l'entreprise AEB, installée à Fleury-Mérogis, ont été ravagés par un incendie criminel dans la nuit de mercredi à jeudi. LP/F.L.

Cette société, AEB, s'est installée voici deux mois dans la zone industrielle située entre Fleury et Grigny. Ce jeudi, vers 2 heures du matin, deux hommes ont jeté des cocktails Molotov dans la boutique, la réduisant en cendres.

« On était ciblé, on doit déranger un concurrent. » L'un des responsables de l'entreprise familiale AEB ne décolérait pas jeudi soir. Dans la nuit de mercredi à jeudi, deux hommes se sont introduits dans le parking de cette société spécialisée dans la location de matériel de BTP et ont incendié près de 150 m<sup>2</sup> de bureaux à Fleury-Mérogis.

« Sur les images de vidéosurveillance, on voit qu'ils ont aspergé les locaux avec un bidon d'essence et ont jeté un cocktail Molotov à l'intérieur de notre espace de vente », soupire le gérant. AEB, leader dans son domaine d'activité sur la région Centre, venait tout juste de s'installer en région parisienne dans la zone industrielle située à la frontière avec Grigny.

La façade de la bâtisse est juste noircie mais l'intérieur a été ravagé par les flammes. « Du coup on a installé un bungalow dans un hangar attenant et on y a mis nos lignes téléphoniques. On reste ouvert, même si on a perdu tous nos ordinateurs », regrette le gérant d'AEB qui compte 400 employés en France.

Les huit salariés du site de Fleury n'ont pas été mis au chômage technique. « Rien n'a été volé, notre site est surveillé, donc ce n'est pas l'œuvre de cambrioleurs », affirme le patron. L'enquête a été confiée à la gendarmerie locale.

## Le centre aqualudique cible d'un incendie criminel

*Publié le 12/08/2016 à 03:50*

Dans la nuit de mercredi à jeudi, le centre aqualudique de **Condom** a été la proie d'un incendie au niveau de l'entrée. L'origine criminelle ne fait, selon toute vraisemblance, aucun doute...

Il n'est pas encore 23 h 30 quand l'alerte est donnée par des voisins de l'avenue des Mousquetaires à Condom, mercredi soir.

Le centre aqualudique est en proie aux flammes au niveau de l'entrée. Rapidement, des moyens importants sont déployés sur site. Plus d'une trentaine de pompiers venus des casernes de Condom, Valence-sur-Baïse, La Romieu, Castéra-Verduzan et Fleurance participent aux opérations de secours. Un peu avant minuit et quart, les soldats du feu parviennent à maîtriser le foyer principal situé au niveau de la caisse d'entrée. Cependant, la mobilisation sur site a été maintenue afin d'écartier tous risques de reprise. Une fois l'incendie complètement circonscrit, des opérations de déblaiement ont été entreprises. La façade noircie porte les stigmates de cet incendie. L'imposant rideau de fer a été « forcé » pour faciliter les opérations de secours. Rapidement sur place, les gendarmes de la compagnie de Condom, sous le commandement du capitaine Thierry Heuet, ont mené les premières constatations.

Selon les premiers éléments, il semblerait que « des personnes aient été aperçues en train de partir du site en courant ».

### «Dégâts très importants»

Une équipe du PSIG est arrivée en renfort justement pour quadriller la zone et éventuellement mettre la main sur cette équipée nocturne. Hier matin, des techniciens de l'identification criminelle de la gendarmerie du Gers se sont rendus sur les lieux afin de procéder à des prélèvements pour trouver le moindre indice qui permettra à l'enquête d'avancer. Cependant, la cause criminelle ne semble faire aucun doute. Le centre aqualudique avait d'ailleurs déjà fait l'objet de plusieurs dégradations.

Adjoint au maire d'astreinte, Thierry Sacré a été appelé sur les lieux peu avant minuit. Immédiatement, il a prévenu le maire et président de la communauté des communes de la Ténarèze (CCT), Gérard Dubrac, actuellement en vacances. Olivier Paul, directeur de la CCT, s'est également rendu sur les lieux. Hier matin, Patricia Espéron, première vice-présidente de la CCT, a déposé plainte à la gendarmerie de Condom. « Les dégâts sont très importants. Le centre aqualudique sera très certainement fermé jusqu'à la fin de la saison estivale ». Ouvert depuis juin, le parc aqualudique de Condom emploie douze personnes.

## **Incendie criminel à Lannion. Une suspecte arrêtée**

*Le Télégramme - Publié le 17 juin 2016*

L'enquête sur l'incendie qui a touché l'entreprise Émeraude ID, de Lannion, le 9 juin, peu après minuit, a conduit à l'interpellation d'une suspecte. Un énorme tas de palettes avait brûlé, faisant exploser les huit bouteilles de gaz pleines qui se trouvaient à proximité. Les policiers soupçonnaient un acte criminel, le grillage de l'enceinte ayant été trouvé soigneusement découpé pour ouvrir un passage. Après enquête, notamment au sein de l'entreprise, ils ont fini par arrêter une femme de 59 ans. « Elle a reconnu avoir ouvert le grillage avec une pince, s'être approchée des palettes et y avoir mis le feu grâce au liquide inflammable qu'elle avait emporté. Elle a affirmé ne pas avoir vu les bouteilles de gaz, qui ont fini par exploser, projetant des débris à 150 mètres à la ronde. Les dégâts s'élèvent à 20.000 € », précise le capitaine de police Poilbout. La femme a été interpellée mercredi, à 9 h 15. Elle a justifié son geste en expliquant avoir été licenciée par l'entreprise où travaille son ex-petit ami, qui venait de la quitter. Suite à une garde à vue, le préfet a décidé de son placement en hôpital psychiatrique à Bégard. Une expertise psychologique a été sollicitée par le parquet.

© Le Télégramme <http://www.letelegramme.fr/cotesarmor/incendie-criminel-a-lannion-une-suspecte-arretee-17-06-2016-11111265.php#5CLcKLw5j2ppDp40.99>

---